

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 16-DCM-DGS-111

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE DIX-NEUF SEPTEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Septembre 2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION DE PROJET CULTUREL  
PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION LES ATELIERS DE L'ETREINTE**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE

**POUVOIRS** : Lionel RIQUELME à Viviane TIAR  
Bérénice BONNAL à Cécile GOMEZ  
Daniel DUVOUX à Jean-François PLANES  
Paul MOUROT à Hervé STASSINOS  
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT  
Gaëlle REBEC à Céline PRATI-AIGUIER  
Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND  
Bernard PEZERY à Yves PARENT  
Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE  
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

**ABSENTE** : Mme Geneviève DROMSON

**SECRETAIRE de SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**Mme Valérie RIALLAND, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la commune du Pradet a défini un double objectif : proposer une offre culturelle diversifiée, innovante et de qualité aux habitants de son territoire et accompagner les artistes et les acteurs culturels locaux. La commune entend donc maintenir son

soutien aux domaines de la création et de la diffusion, pour tous les secteurs culturels. Très attentive à la qualité et l'originalité des projets, la variété des mouvements artistiques et la viabilité financière des propositions, elle accorde une attention particulière aux actions de médiation notamment en direction des jeunes publics et des « non-initiés ».

La commune du Pradet souhaite accompagner et soutenir cette dynamique et plus particulièrement encourager les associations proposant un projet artistique de qualité, innovant, développant un véritable partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire (compagnies, associations, entreprises ...) et mettant en œuvre un programme de médiation culturelle auprès des publics et plus particulièrement des scolaires et du public traditionnellement éloigné de la culture.

Le paysage culturel pradétan se caractérise par la richesse de son offre et par sa diversité. Depuis sept ans, l'Association des Ateliers de l'Etreinte en est un acteur majeur avec plus de quatre mille cinq cents spectateurs et près de deux cents élèves. C'est dans cet esprit que s'exprime le soutien à l'Association, reconnue pour son professionnalisme et sa capacité d'innovation.

Soucieuses de soutenir l'enjeu culturel, artistique et pédagogique que représentent le dynamisme et la valorisation d'un partenariat pluriannuel, les deux parties s'entendent à contracter la présente convention.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter la Convention ci-jointe et d'autoriser M. le Maire à procéder au versement des subventions prévues au titre des exercices des années concernées.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, **Hervé STASSINOS**



Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :  
.....27 SEP 2016.....

Publié ou notifié le :  
.....27 SEP 2016.....

Le Maire,

